

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 06/11/2025 - 25958 - 2000 B 01265 - 393 477 500 - TECHMA

06 NOV. 2025

PONTOISE

Bilan Actif

Actif				
Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	34 878	33 228	1 650	3 340
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	55 457	49 427	6 030	7 036
Autres immobilisations corporelles	431 571	332 827	98 744	34 181
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	70 345	33 900	36 445	105
Créances rattachées à des participations	11 994	11 994	0	0
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	27 165		27 165	25 505
Actif immobilisé	631 409	461 376	170 033	70 167
Stocks de matières premières, d'approvisionnements				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services	545 272		545 272	319 567
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stock de marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	694 435	5 460	688 975	764 054
Autres créances	64 067	28 409	35 659	42 267
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	95 547		95 547	95 547
<i>Dont actions propres</i>				
Disponibilités	1 679 598		1 679 598	1 916 079
Charges constatées d'avance	137 574		137 574	77 829
Actif circulant	3 216 493	33 869	3 182 624	3 215 344
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				21
TOTAL	3 847 902	495 244	3 352 658	3 285 532

CO
Généraliste

JP

Bilan Passif

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	38 800	38 800
<i>Dont versé</i>	38 800	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	155 164	155 164
Ecarts de réévaluation		
<i>Dont écart d'équivalence</i>		
Réserve légale	4 030	4 030
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		
Autres réserves		
<i>Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants</i>		
Report à nouveau	2 146 882	2 201 652
RESULTAT DE L'EXERCICE	61 939	(15 970)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Capitaux propres	2 406 815	2 383 675
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques	37 460	53 434
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges	37 460	53 434
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 679
Emprunts et dettes financières divers		
<i>Dont emprunts participatifs</i>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	234 347	186 984
Dettes fiscales et sociales	672 908	640 842
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		6 384
Produits constatés d'avance	1 128	11 534
Dettes	908 383	848 422
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL	3 352 658	3 285 532

00000
00000



Compte de Résultat

Rubriques	France	Export	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 745 350	1 527 942	4 273 292	4 614 793
Chiffre d'affaires net	2 745 350	1 527 942	4 273 292	4 614 793
Production stockée			225 705	(529 953)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			6 667	8 222
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			43 676	78 814
Autres produits			822	451
		Produits d'exploitation	4 550 162	4 172 327
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variations de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 687 337	1 297 865
Impôts, taxes et versements assimilés			77 376	81 048
Salaires et traitements			1 819 045	1 835 756
Charges sociales			822 926	863 463
Dotations aux amortissements sur immobilisations			39 170	28 533
Dotations aux provisions immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			27 460	43 413
Autres charges			13 542	14 954
		Charges d'exploitation	4 486 857	4 165 033
		Résultat d'exploitation	63 305	7 294
		Bénéfice attribué ou perte transférée		
		Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges			21	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		Produits financiers	21	
Dotations financières aux amortissements et provisions				21
Intérêts et charges assimilées			4	138
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		Charges financières	4	160
		Résultat financier	17	(160)
		Résultat courant avant impôts	63 322	7 134

 COPIE CERTIFIÉE
CONFORME



Compte de Résultat (Suite)

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	98	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	22 008	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<i>Produits exceptionnels</i>	22 106	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		22 369
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<i>Charges exceptionnelles</i>		22 369
Résultat exceptionnel	22 106	(22 369)
<i>Participation des salariés au résultat de l'entreprise</i>		
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	23 489	735
<i>Total des produits</i>	4 572 290	4 172 327
<i>Total des charges</i>	4 510 351	4 188 297
Bénéfice ou perte	61 939	(15 970)

COPIE CERTIFIÉE
COMMUNICABLE

ANNEXE

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2022 a une durée de 12 mois
L'exercice précédent clos le 31 décembre 2021 avait une durée de 12 mois

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 352 658 €.
Le résultat net comptable est un bénéfice de 61 939 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, à savoir :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France et notamment les règlements suivants :

- ANC 2014-03,
- CRC 2000-06 concernant les passifs,
- CRC 2004-06 concernant la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1- Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont amortis linéairement sur 1 à 3 ans.

1.2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations :

- | | |
|--------------------------------------|-----------------------------|
| - matériel d'exploitation | linéaire sur 4 à 5 ans, |
| - matériel de bureau et informatique | dégressif sur 3 ans, |
| - mobilier | linéaire sur 5 ans, |
| - matériel de transport | linéaire sur 2 à 5 ans, |
| - agencements | linéaire sur 5 ans à 8 ans. |

1.3- Travaux en cours

Les projets en cours font l'objet d'une comptabilisation en stocks et sont valorisés au coût de revient de production (coût d'achat des marchandises et coût des heures de production) en fonction de l'avancement des chantiers.

1.4- Créances et dettes

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

2- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le conflit en Ukraine rend la situation économique actuelle fragile.
la continuité de l'exploitation n'est cependant pas menacée à ce stade.

3- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

3.1- Immobilisations incorporelles

Les mouvements en valeur brute se décomposent en :

	31/12/2021	+	-	31/12/2022
Logiciels	34 879			34 879
Total	34 879	0	0	34 879

Les mouvements sur amortissements sont les suivants :

	31/12/2021	+	-	31/12/2022
Logiciels	31 539	1 690		33 229
Total	31 539	1 690	0	33 229

3.2- Immobilisations corporelles

Les mouvements en valeur brute se décomposent en :

	31/12/2021	+	-	31/12/2022
Matériel et outillage	51 856	3 601		55 457
Agencements divers	149 436			149 436
Matériel de transport	76 540	90 578	449	166 669
Matériel de bureau	93 317	6 859	3 765	96 411
Mobilier	19 055			19 055
Total	390 204	101 038	4 214	487 028

Les mouvements sur amortissements sont les suivants :

	31/12/2021	+	-	31/12/2022
Matériel et outillage	44 820	4 606		49 426
Agencements divers	145 005	1 202		146 207
Matériel de transport	59 399	20 575	449	79 525
Matériel de bureau	80 827	10 977	3 765	88 039
Mobilier	18 935	120		19 055
Total	348 987	37 480	4 214	382 253

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

42

3.3- Participations

Il a été procédé au rachat de 158 actions d'un associé sortant, pour une valeur de 36 340 €.
Ces titres sont destinés à être revendus.

3.4- Autres immobilisations financières

Ce poste concerne essentiellement le dépôt de garantie pour la location des locaux.

3.5- Travaux en cours

Quatorze projets sont en cours de production à la date de clôture de l'exercice pour un total de 545 272 €.

3.6- Clients et comptes rattachés

La provision pour client douteux n'a pas été mouvementé.

Les factures à établir s'élèvent à 32 238 €.

3.7- Autres créances

La provision de 28 408 € constatée sur des retenues à la source anciennes pour lesquelles la procédure de remboursement est toujours en cours a été maintenue.

3.8- Charges constatées d'avance

Elles concernent uniquement des charges d'exploitation.

3.9- Echéance des créances à la clôture

L'ensemble des créances a une échéance inférieure à un an, à l'exception des immobilisations financières.

3.10- Capital social et affectation du résultat de l'exercice précédent

Le capital social est composé de 1 940 actions à 20 euros.

La perte de l'exercice précédent s'élevant à 15 970 € a été imputée sur le report à nouveau.

Un dividende de 38 800 € a été prélevé sur le report à nouveau antérieur.

3.11- Provision pour risques

La provision pour risque concerne essentiellement la garantie donnée aux clients sur certains contrats.
Basée sur l'historique, la provision est calculée selon un pourcentage des affaires pour lesquelles une garantie court en fin d'exercice;

La dotation constituée à ce titre sur l'exercice est de 27 460 € pour une reprise de 43 413 €.

3.12- Echéance des dettes à la clôture

L'ensemble des dettes a une échéance inférieure à un an.

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME



3.13- Etat des charges à payer

dettes sociales pour congés à payer	164 479 €
charges sociales afférentes	71 002 €
dette au titre de l'intéressement	49 003 €
autres dettes sociales	906 €
charges sociales afférentes	399 €
dettes fiscales	10 956 €
dettes fournisseurs	14 953 €

3.15- Résultat exceptionnel

Le produit exceptionnel de 22 008 est consécutif à une cession de véhicule totalement amorti.

3.16- Etat des effectifs

L'effectif moyen sur l'exercice est de 33 personnes.

4- AUTRES INFORMATIONS

4.1- Filiales et participations

Un investissement de 33 900 € a été effectué lors de la création de la société Techma Middle East, représentant 49% du capital.

Les titres sont intégralement provisionnés.

4.2- Engagements de retraite

L'indemnité de fin de carrière, calculée sur la base du minimum légal, avec un taux de rotation moyen du personnel est de 335 322 € en fin d'exercice, charges sociales incluses.

Elle tient compte de la réglementation actuelle en matière de départ en retraite des salariés.

Aucun taux d'actualisation n'est appliqué au calcul ; le taux de charges sociales retenu est de 45%.

4.3- Engagements hors bilan

Plusieurs cautions ont été obtenues d'établissements financiers dans le cadre de contrats commerciaux pour un montant de 606 955 € dont :

355 000 €	à moins d'un an
251 955 €	entre 1 et 5 ans

4.4- Impôt sur les sociétés

La ventilation de l'impôt sur les sociétés est la suivante

	base	Impôt
Résultat d'exploitation	63 305	11 576
Résultat financier	17	4
Résultat exceptionnel	22 106	5 527
Retraitements fiscaux permanents	26 710	6 678
Retraitements fiscaux temporaires	-1 182	-296

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

4.7- Rémunération des organes de direction

La rémunération des organes de direction n'est pas indiquée car cette mention conduirait à identifier des membres déterminés.

4.8- Délégations de compétence au conseil d'administration

Aucune délégation de pouvoir ou de compétence accordée par l'assemblée générale dans le cadre d'augmentation de capital n'est en cours de validité.

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME



TECHMA
SA au Capital de 38.800 euros
Immeuble Le Cérès – 21/23, Rue du Petit Albi – 95000 CERGY
RCS B.393.477.500 – APE 7112B

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Jeudi 1^{er} juin 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 1er juin à 10 h 00

Les Associés de la S.A. TECHMA, au capital de 38.800 euros, divisé en 1.940 parts de 20.00 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, - Immeuble Le Cérès – 21/23, Rue du Petit Albi – 95000 CERGY, sur convocation du Président du Conseil d'Administration, par lettre recommandée à chaque Associé, ainsi qu'au Commissaire aux Comptes.

Sont présents, ou représentés :

GUETTIER Yves	710
DA MOTA Marcel	400
KERVAUT Laurent	234
Techma SA	158
LUCIAUD Yves	125
HALLAH Slimane	100
APERT Marie-Christine	90
RENAUD Maud	62
LOUIS ANDRE Christophe	60
PUISSET Patrick	1

Les Associés de la Société représentant en tant que tels 1.940 parts sur 1.940 parts composant le capital de la Société peuvent valablement délibérer.

Monsieur JANET, Commissaire aux Comptes est présent.

Une feuille de présence a été signée par les Associés présents ou représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yves GUETTIER, Président Directeur Général.

Yves LUCIAUD est nommé Assesseur.

Marie-Christine APERT, associée, officie en tant que Secrétaire.

COPIE CERTIFIQUE
COPIE
47

47

Le Président précise que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes.

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Quitus au conseil d'administration
- Affectation des résultats
- Approbation du rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des jetons de présence
- Ratification mandats d'administrateurs
- Questions diverses

Et procède à la lecture du rapport de gestion.

Résolutions relevant de la présente assemblée :

1^{ère} Résolution

Approbation du rapport de gestion du Président du Conseil d'Administration

La collectivité des Associés, connaissance prise des documents prescrits par la Loi, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe concernant l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont présentés, faisant ressortir un bénéfice de **61 939 euros**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

2^{ème} Résolution

Quitus au Conseil d'Administration

La Collectivité des Associés, considérant l'adoption de la résolution précédente, donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

3^{ème} Résolution

Affectation du résultat

Connaissance prise du rapport de gestion et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes, la collectivité des Associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui s'élève à **61 939 €** au Report à nouveau.

Par ailleurs, la collectivité des Associés décide la distribution de dividendes pour un montant de **106 920 €**, soit 60,00 € par action.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE
COUCLUME

Le dividende sera mis en paiement au plus tard courant septembre 2023.

Après affectation du résultat et la distribution de dividendes, le report à nouveau est porté à **2 101 901 €**.

4^{ème} Résolution

L'Assemblée approuve le rapport spécial du Commissaire aux Comptes et note l'absence de conventions réglementées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} Résolution

Jetons de présence

Il est présenté à l'ensemble des Associés, que dans la limite fiscale, l'enveloppe des jetons de présence pour l'ensemble des Conseils d'Administrations pour l'année 2022 est fixée à

12 400,00 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

6^{ème} Résolution

Renouvellement de mandat d'administrateur

Suite au Conseil d'Administration du 6 avril 2023, le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Yves GUETTIER est proposé pour une période de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de 2025 ainsi que celui de Monsieur Yves LUCIAUD pour une période de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de 2028

Ces nominations sont ratifiées par la présente Assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

L'Assemblée remercie Monsieur Yves GUETTIER, Président, pour sa gestion de l'exercice 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 11 h 31.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal, signé par le Président de l'Assemblée et l'Assesseur.

Yves GUETTIER, Président

Yves LUCIAUD, Assesseur

Aymeric JANET

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

17, RUE CHARLES V

75004 PARIS

TECHMA

Société Anonyme

Siège social :

Immeuble CERES porte 302
Parc Silic
21/23, rue du Petit Albi
CS 78360 CERGY
95 804 CERGY PONTOISE Cedex

SIRET : 393 477 500 00044

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

COPIE CERTIFIÉE
COMPTES

17, rue Charles V – 75 004 Paris

SIRET : 518.659.230.00016

Inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

SOCIETE TECHMA

A l'Assemblée générale de la société TECHMA,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société TECHMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport.

COPRÉSENTÉE
CONFORMÉ



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

J'atteste de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

CC
CC



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude



significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 17 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes



Aymeric JANET

COPIE
COPIE

